

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUÏ-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 66 - Acquisition amiable d'une maison sise 87 rue d'Estienne d'Orves.

Le Maire rappelle que la Ville de Rueil-Malmaison souhaite réaliser des travaux, notamment l'extension de la Place Marcel Noutary, dans le cadre de l'Emplacement Réservé n° 125 prévu au PLU.

A ce titre, la maison de ville cadastrée section AD n° 200, appartement aux consorts FELICIO DE SOUSA est concernée par ce projet et est également comprise dans le secteur d'aménagement dénommé USP32 « Colmar / Charles Gounod ».

Il s'agit d'un pavillon construit en 1926, d'une surface habitable de 82 m² environ et construit sur une parcelle d'une superficie totale de 214 m².

Après obtention de l'avis du service de France Domaine, un accord a été trouvé pour l'acquisition amiable de ce bien par la Ville, libre de toute occupation et location, au prix de 600 000 €.

Le Maire invite, en conséquence, l'Assemblée à approuver l'acquisition par la Ville de cette maison de ville qui permettra à terme l'aménagement du secteur dénommé USP32 « Colmar / Charles Gounod ».

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 14 novembre 2022 ;

Vu les échanges de courriers intervenus entre la Ville et les propriétaires ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 27 mars 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

DECIDE d'acquérir, moyennant un prix de 600.000 €, une maison située 87 rue d'Estienne d'Orves cadastrée section AD n° 200 appartenant aux consorts FELICIO DE SOUSA.

PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette acquisition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145084-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023